

## CORPORATE SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE

La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) est une directive de l'Union européenne adoptée en 2022 pour renforcer les obligations de reporting extra-financier des entreprises.

Elle remplace et étend la Non-Financial Reporting Directive (NFRD), en vigueur depuis 2014.

### Les objectifs principaux :

- améliorer la transparence des informations ESG (environnement, social, gouvernance) ;
- permettre aux investisseurs et parties prenantes d'évaluer les impacts et risques liés à la durabilité ;
- harmoniser les pratiques de reporting dans l'UE ;
- soutenir la stratégie du Pacte vert pour l'Europe (European Green Deal).

### Explications :

La CSRD impose aux entreprises de publier des informations détaillées sur leur impact environnemental et social, ainsi que sur les risques de durabilité affectant leur activité.

Les entreprises doivent produire un rapport de durabilité intégré au rapport de gestion, basé sur les normes : European Sustainability Reporting Standards (ESRS)

### Principes clés :

#### **Double matérialité**

- Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société ;
- Impact des enjeux ESG sur la performance financière.

#### **Informations attendues**

- stratégie climat et trajectoire de décarbonation ;
- émissions de gaz à effet de serre ;
- gestion des ressources et biodiversité ;
- conditions de travail et droits humains ;
- gouvernance et éthique des affaires.

#### **Audit obligatoire**

les informations devront être vérifiées par un auditeur indépendant.

## ÉCOTOXICOLOGIE

**PROJET PERSÉE : NOUVELLES APPROCHES EN ÉCOTOXICOLOGIE DES SUBSTANCES PERSISTANTES**

L'INERIS a annoncé le lancement du projet Persée, financé par l'ANSES dans le cadre de l'appel à projets Environnement-Santé-Travail (APR EST). Ce programme de recherche, mené avec plusieurs partenaires scientifiques, vise à améliorer l'évaluation des impacts environnementaux des substances persistantes, c'est-à-dire des polluants chimiques capables de rester durablement dans les milieux naturels et d'y produire des effets sur le long terme.

**Développement de nouvelles approches scientifiques :**

Les substances persistantes peuvent provoquer des effets écotoxicologiques chroniques, parfois à très faibles concentrations, ce qui rend leur évaluation complexe avec les méthodes classiques. Le projet Persée explore ainsi des New Approach Methodologies (NAM), incluant l'utilisation d'organismes modèles et des études multi-générationnelles, afin de mieux comprendre les impacts de ces contaminants sur les écosystèmes et d'améliorer les méthodes d'analyse des risques.

**Enjeux réglementaires et perspectives :**

Ces travaux s'inscrivent dans un contexte de renforcement de la gestion des substances chimiques persistantes au niveau européen, notamment dans le cadre du règlement REACH et des politiques ciblant les substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT). Les résultats attendus pourraient contribuer à faire évoluer les outils d'évaluation du risque et soutenir l'adaptation des cadres réglementaires pour une meilleure protection de l'environnement et de la santé.



Source : INERIS

## ENVIRONNEMENT



## DÉMATÉRIALISATION DE LA DÉCLARATION DES ACCIDENTS ET INCIDENTS ICPE

La dématérialisation de la déclaration des accidents et incidents dans les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) a été instaurée par le décret n°2025-804 du 11 août 2025, modifiant l'article R.512-69 du Code de l'environnement.

Depuis le 1er janvier 2026, les exploitants doivent effectuer ces déclarations en ligne via le portail officiel de l'administration, quel que soit le régime de leur installation (autorisation, enregistrement ou déclaration).

### Quels événements déclarer ?

Tout accident ou incident susceptible d'avoir un impact sur la sécurité, la santé publique ou l'environnement doit être signalé rapidement à l'inspection des installations classées (DREAL).

Sont notamment concernés :

- les incendies ou explosions ;
- les rejets accidentels de substances dangereuses ou polluantes ;
- les défaillances d'équipements pouvant générer un risque accidentel.

### Une procédure en ligne

La déclaration doit désormais être réalisée via un formulaire dématérialisé, permettant un suivi plus efficace par les services de l'État et une amélioration du retour d'expérience industriel, notamment via la base ARIA.

En cas d'accident, un rapport d'analyse détaillé doit également être transmis afin d'identifier les causes, les conséquences et les mesures mises en place pour éviter qu'un événement similaire ne se reproduise.

Cette évolution réglementaire vise à renforcer la prévention des risques industriels et la gestion des incidents au sein des entreprises.



Source : Service public

## SÉCURITÉ

## L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE LA PRÉVENTION SUR LES CHANTIERS

Aujourd'hui, intégrer l'intelligence artificielle (IA) devient de plus en plus courant dans les entreprises. Cependant, son utilisation doit rester pertinente : l'objectif n'est pas de remplacer les salariés, mais de leur apporter un soutien dans certaines tâches.

Dans le secteur du BTP, l'IA commence ainsi à être utilisée pour aider à repérer les situations dangereuses lors des visites de sécurité sur les chantiers.

### Une expérimentation dans le BTP

Le groupe SPIE batignolles expérimente actuellement une application appelée IA Prévention, développée par la start-up CAD.42.

Concrètement, le chef de chantier porte un smartphone fixé sur un harnais. Ce téléphone filme l'environnement de travail pendant la visite de sécurité et les images prises sont ensuite analysées par une intelligence artificielle. L'objectif est d'identifier automatiquement certaines situations à risque.



### Types de risques détectés

L'intelligence artificielle peut notamment repérer :

- Des obstacles dans les zones de circulation ;
- Un mauvais rangement du matériel ;
- L'absence de protections collectives ;
- Des problèmes liés au port des EPI ;
- Certains risques de chute.

L'IA crée un tableau de bord des risques observés sur le chantier. Lors d'un test sur un chantier, l'IA a pu identifier plusieurs situations dangereuses. Les résultats montrent la possibilité d'aider les encadrants à mieux détecter les dangers lors des visites de sécurité.

### Limites et enjeux

Même si cette technologie est prometteuse, elle ne remplace pas l'expertise humaine. Elle doit rester un outil d'aide à la prévention et un complément au travail des professionnels HSE. Son utilisation doit également respecter certaines règles, notamment le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et la transparence vis-à-vis des salariés.

Source : OPPBTP

## RISQUE CHIMIQUE

### ÉVALUATION DES SUBSTANCES DANGEREUSES EN EUROPE : LE NOUVEAU CADRE : « UNE SUBSTANCE, UNE ÉVALUATION » (OSOA)

En Europe, de nombreuses réglementations encadrent les substances chimiques (pesticides, biocides, produits industriels, matériaux alimentaires...).

Jusqu'à récemment, une même substance pouvait être évaluée plusieurs fois par différentes agences, ce qui entraînait :

- Des doublons d'évaluation
- Des délais plus longs
- Un manque de cohérence scientifique.



#### Principe du nouveau cadre

Le principe « One Substance, One Assessment » vise à mettre en place :

➔ Une seule évaluation scientifique pour chaque substance chimique au niveau européen.

Cette évaluation pourra ensuite être utilisée par toutes les réglementations concernées.

#### Les principaux changements

##### 1. Centralisation des données

- Création d'une plateforme européenne commune regroupant les données sur les substances chimiques.

##### 2. Coopération renforcée entre agences

- Les agences européennes (ECHA, EFSA, etc.) travailleront davantage ensemble pour réaliser les évaluations.

##### 3. Meilleure répartition des rôles

- Certaines missions scientifiques seront confiées à l'agence la plus compétente afin d'éviter les duplications.

#### Objectifs de la réforme

- Améliorer la cohérence des évaluations
- Accélérer l'identification des risques
- Réduire les charges administratives
- Renforcer la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Source : INFO RISQUE